

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation FS/EM/19/2015**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que la société Ténor Finances SA, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Farid Bensaid, a déclaré le 17 décembre 2015, avoir cédé sur le marché de blocs, le 17 décembre 2015, 100 000 actions AFMA, au cours unitaire de 650 DH, franchissant à la baisse le seuil de participation de 50% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société Ténor Finances SA détient 433 360 actions AFMA, soit 43,33% du capital de ladite société.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières